



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 septembre 2023**

2023/046

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS :

- Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
- M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
- Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
- Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
- M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Demande de FDC la tranche 2 des travaux de voirie – traversée des villages

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique que la tranche 1 des travaux de voiries réalisés sur la traversée des villages est achevée,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la décision municipale 2023/01 portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet INECO sis immeuble les jardins de la Bourgade – 30700 UZES, pour la tranche 2 des travaux de voirie relatifs à la traversée des villages,
CONSIDERANT la doctrine du conseil départemental du Gard en matière de traversée d'aménagement des traversées d'agglomérations qui prévoit des partenariats à travers des conventions de co-maîtrise d'études à signer avec les communes
CONSIDERANT l'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre et l'estimation financière établie à l'issue de l'AVP qui prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération et solliciter les fonds de concours de Nîmes Métropole pour les travaux de rénovation complète de la RD18, à partir de l'entrée du hameau d'Aubarne, dont le coût hors taxes est estimé par le maître d'œuvre à 522 690.34 €.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023

ID : 030-213002280-20230913-2023_46-DE



Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the Mayor.



